



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Du 17 DECEMBRE 2020 - 18H30 à MOULES ET BAUCELS

Présents :

AGONES : PRUNET Noëlle.

BRISSAC : RODRIGUEZ Jean-Claude.

CAZILHAC : ROUVIERE Christian, SERVIER-CANAC Magali.

GANGES : FABRIER Gérard, FRATISSIER Michel, HOST Benoît, SANTNER Muriel.

GORNIES : POVREAU Joël

LAROQUE : AGRANIER Mary-José, CIRIBINO Pierrick, TRICOU Julien.

MONTOULIEU : CHAFIOL Guilhem.

MOULES ET BAUCELS : CELERIER Daniel, MOLIERES Jean-François

ST BAUZILLE DE PUTOIS : ALLE Oscar MOTARD Anne-Marie,.

ST JULIEN DE LA NEF : FAIDHERBE Lucas.

ST MARTIAL : JUTTEAU Françoise.

ST ROMAN DE CODIERES : VILLARET Luc

SUMENE : CASTANIER Pascale, LUCAS Lambert.

Absents représentés :

CAZILHAC : COMPAN Pierre par SERVIER-CANAC Magali

GANGES : CAUMON Bernard par FRATISSIER Michel

VIGNAL Marinège par HOST Benoît

ST BAUZILLE DE PUTOIS : THEROND Elisabeth par C

BURDIN Jean par MOTARD Anne-Marie

SUMENE : GEORGES Coralie par LUCAS Lambert

Absents :

GANGES : CANARD Bruno, CHANTON Bruno, FINO Sophie

LAROQUE : CARRIERE Michel

Monsieur le Président procède à l'appel. La majorité des délégués étant présents le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour n°0 : Approbation du compte rendu du conseil du 26 novembre 2020

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du conseil communautaire du 26 novembre 2020.

Il n'y a pas d'observation.

Il met au vote le compte-rendu qui est adopté à l'unanimité.

Objet n°01 : Budget Général : décision modificative n°1

Monsieur le Président propose d'ajuster les crédits en dépenses et recettes suite aux différents projets en cours de la collectivité.

Section d'investissement

Chapitre	Nature	Libellés	Montant
Dépenses			
Opération 801 Etude Requalification P1 et P2 Issensac	2031	Frais d'études	+ 10 000 €
Opération 915 Travaux de sécurité dans les écoles	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 15 000 €

Opération 974 Matériel Scénique Théâtre Albarède	2188	Autres immobilisations	+ 40 000 €
Opération 999 Projet Co Working Maison des Entreprises	2313	Constructions	+ 28 000 €
		TOTAL	+ 93 000

Recettes			
Opération 802 Etude desimpermeabilisation cours d'écoles	1318	Subvention d'investissement - Autres - rattachés aux actifs amortissables	+ 21 000 €
Opération 974 Matériel Scénique Théâtre Albarède	1313	Subvention d'investissement – Département- rattachés aux actifs amortissables	+ 12 900 €
Opération 981 Aménagements touristiques	1318	Subvention d'investissement - Autres - rattachés aux actifs amortissables	+ 14 000 €
Opération 988 Projet déplacement Crèche	1321	Subvention d'investissement - Etat - rattachés aux actifs non amortissables	+ 202 000 €
Opération 989 Rénovation sols souples Ecole Thaurac menuiseries	1323	Subvention d'investissement - Département - rattachés aux actifs non amortissables	+ 80 000 €
Opération 999 Projet Co Working Maison des Entreprises	1313	Subvention d'investissement - Département - rattachés aux actifs amortissables	+ 42 000 €
Opération 999 Projet Co Working Maison des Entreprises	1317	Subvention d'investissement – Autres fonds structurel - rattachés aux actifs amortissables	+ 40 000 €
Opération 988 Projet déplacement Crèche	1641	Emprunt	- 318 900 €
		TOTAL	+ 93 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget général telle que proposée ci-dessus.

Objet n°02 : Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2021

Monsieur Le Président informe les membres du conseil communautaire que conformément au code général des Collectivité territoriales qui prévoit que sur autorisation de l'assemblée, il est possible d'engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart de crédits ouverts pour l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), il convient de mettre en œuvre ces dispositions afin d'honorer les factures d'investissements avant le vote du prochain budget 2021.

Détail des crédits inscrits au budget de la Communauté de Communes 2020 par opération :

N°	Opération	Montant 2020 (BP+ DM)	1/ 4 autorisé avant vote BP 2021
	Intitulé		
801	Etude requalification P1 et P2 Issensac	60 000 €	15 000 €
802	Etude dés imperméabilisation des cours d'écoles	36 000 €	9 000 €
901	Acquisition matériel scolaire et petite enfance	31 000 €	7 750 €

906	Informatisation des Ecoles	60 000 €	15 000 €
915	Travaux de sécurité dans les écoles	85 000 €	21 250 €
939	Acquisition Mobilier	10 000 €	2 500 €
941	Amélioration des Bâtiments	99 000 €	24 750 €
954	Travaux sur Meuses Cazilhac	15 000 €	3 750 €
957	Réhabilitation de la déchetterie	28 000 €	7 000 €
959	Matériel service technique	10 000 €	2 500 €
961	Logiciel Gestion du temps	30 000 €	7 500 €
962	Réhabilitation Classe Ep Sumène	80 000 €	20 000 €
963	Aménagement bâtiment accessibilité Handicapé	150 000 €	37 500 €
966	Réalisation d'un Embarcadère	60 000 €	15 000 €
967	Réalisation d'une Etude ZAE les Frigoulet	30 000 €	7 500 €
968	Acquisition Beom	309 000 €	77 250 €
970	Organigramme Bâtiments scolaires	20 000 €	5 000 €
974	Matériel Scénique Théâtre Albarède	50 000 €	12 500 €
979	Matériel Intercommunal	10 000 €	2 500 €
981	Aménagements Touristiques	26 700 €	6 675 €
983	Etude impact site Grotte des Lauriers	20 000 €	5 000 €
988	Projet déplacement Crèche	2400 000 €	600 000 €
989	Rénovation Sol Souple Ep Thaurac	100 000 €	25 000 €
990	Amélioration Thermique Groupe Scolaire Ganges	695 000 €	173 750 €
991	Rénovation Façade Théâtre	35 000 €	8 750 €
992	Véhicule Service technique	42 000 €	10 500 €
993	Aménagements Sites Escalades	68 000 €	17 000 €
994	Solution Informatique et Numérique Siège CCCGS	127 000 €	31 750 €
995	Etude AAP Mobilité Piétons Vélo	40 000 €	10 000 €
996	Chaudières à Bois Ep Thaurac	19 900 €	4 975 €
997	Extension maison des Entreprises	46 000 €	11 500 €
999	Projet Co working Maison des entreprises	168 000 €	42 000 €
	Total	4 960 600 €	1 240 152 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement tels que présentée ci-dessus avant le vote du budget 2021.

Objet n°03 : Modification du tableau des effectifs

Le Président propose de créer un poste d'éducateur des APS principal 1^{ère} classe à temps complet afin de pouvoir nommer cet agent sur avancement de grade et de créer deux postes d'attaché dans la perspective de recrutements.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver ces trois créations de poste et d'adopter le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente délibération.

Objet n°04 : Constitution de la commission d'attribution des places de crèche

Monsieur le Président informe le conseil que la commission d'attribution des places de crèche statue sur les demandes d'inscription dans les deux structures de la communauté de communes selon des critères précis qui sont prédéfinis.

Cette commission est composée :

- de 5 élus dont le Président et le Vice-président en charge de la petite enfance (de droit), d'un élu de la commune de Saint Bauzille de Putois (lieu d'implantation d'un équipement) et de deux autres élus du territoire.
- des 2 directrices des structures
- de l'animatrice du RAM

- du responsable du pôle petite-enfance, enfance-jeunesse, éducation
- de la DGS

Le renouvellement des élus communautaires conduit à désigner de nouveaux élus pour siéger dans cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité que les élus siégeant à cette commission seront :

- Monsieur Michel FRATISSIER (Président)
- Monsieur Gérard FABRIER (Vice-président)
- Monsieur Oscar ALLE (Maire de Saint Bauzille de Putois)
- Madame Coralie GEORGES
- Madame Françoise JUTTEAU

Objet n°05 : Attribution et versement de subventions aux associations au titre des actions jeunesse 2020.

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté les projets faisant l'objet d'une demande de subvention au titre des actions jeunesse 2020 « 2° appel à projets ».

Ils ont été présentés et examinés par la Commission « affaires scolaires, enfance et jeunesse » le 03 décembre 2020, les membres de la Commission proposent de soutenir les projets comme indiqué sur le tableau ci-dessous.

Il est également demandé de procéder aux versements des subventions selon les modalités suivantes :

- Versement d'un premier acompte égal à 70 % de la subvention après délibération
- Versement du solde après achèvement de l'opération, sur présentation pour chaque action : d'un compte-rendu d'activité, d'un bilan financier détaillé.

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- **D'approuver** le choix des associations subventionnées suivant le tableau ci-dessous
- **D'autoriser** le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessous

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention accordé	1 ^{er} versement, acompte de 70%	2 ^e versement, solde 30%
1	Mission Locale Garrigue et Cévennes	Insertion par le processus créatif	1 000.00€	700.00€	300.00€
2	Eurék'Art	Rêve d'égalité	3 000.00€	2 100.00€	900.00€
3	Désidérata	Prévention des risques	2 000.00€	1 400.00€	600.00€
Total du montant des subventions			6 000.00€	4 200.00€	1 800.00€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le choix des associations subventionnées suivant le tableau ci-dessus
- **D'autoriser** le versement des subventions aux associations selon le tableau ci-dessus

- **Objet n°06 : Tableau de programmation des actions jeunesse 2021**

-
- Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté qu'il convient d'approuver la programmation prévisionnelle des actions jeunesse du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. La Commission Enfance et Jeunesse qui s'est réunie le jeudi 03 décembre 2020 a validé les propositions présentées dans le tableau de programmation ci-joint.
- Cette programmation prévoit des actions en direction des jeunes de 11 à 25 ans autour de 7 axes directeurs : « Coordination », « Information et citoyenneté », « Insertion sociale et professionnelle », « Accès aux Sports aux Loisirs et à la Culture », « Mobilité », « Prévention des conduites à risque », « mise en réseau et accompagnement des professionnels ».
-
- Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité approuve la programmation des actions jeunesse pour l'année 2021 telle que présentée et jointe à la présente délibération.

Objet n°07 : Présentation et adoption du Rapport annuel 2019 sur la qualité et le prix du service public

La communauté de communes a pour obligation, chaque année, d'établir un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport est une synthèse de l'activité générale du service qui fait ressortir les déchets collectés et leur mode de collecte, les différents volumes, les coûts du service ainsi que les perspectives pour l'année ou les années suivantes notamment en terme d'investissement, d'organisation et de l'évolution éventuelle relative à l'élimination des déchets collectés.

Monsieur le Président présente au conseil le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019. Il précise qu'à la suite de son adoption par le conseil communautaire, ce rapport sera envoyé à toutes les communes membres de la communauté de communes.

Ce document est consultable auprès des services de chaque commune ainsi qu'auprès de ceux de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve et adopte le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets pour l'année 2019 tel que présenté et joint à la présente délibération.

Objet n°08 : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoient que « dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ».

Vu la délibération n° 2020-09-02/02 en date du 2 septembre 2020 qui prévoit que le vote se fera en scrutin public à main levée.

Vu les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoient que « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant »

Dépôt de liste :

Liste A :

Membres permanents	Membres suppléants :
Mrs Michel Fratissier, Le Président Mme Magali Servier-Canac Mme Françoise Jutteau	Mrs Lucas Faidherbe Mme Mary-José Agranier

Mrs Luc Villaret Mrs Bernard Caumon Mr Julien Tricou	Mrs Lambert Lucas Mrs Daniel Célérier Mrs Joël Povreau
--	--

Après avoir constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée, le conseil, à l'unanimité, élit la liste A pour constituer la commission d'appel d'offres.

Objet n°09 : Election des membres de la commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoient que « dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la commission de Délégation de Service Public (CDSP) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ».

Vu la délibération n° 2020-09-02/02 en date du 2 septembre 2020 qui prévoit que le vote se fera en scrutin public à main levée.

Vu les dispositions de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoient que « si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant »

Dépôt de liste :

Liste A :

Membres permanents	Membres suppléants :
Mrs Michel Fratissier, Le Président Mme Magali Servier-Canac Mme Françoise Juttau Mrs Luc Villaret Mrs Bernard Caumon Mr Julien Tricou	Mrs Lucas Faidherbe Mr Bruno Canard Mrs Lambert Lucas Mrs Daniel Célérier Mrs Joël Povreau

Après avoir constaté qu'une seule liste de candidats a été déposée, le conseil, à l'unanimité, élit la liste A pour constituer la commission de Délégation de Service Public.

Objet n°10 : Adoption de la Charte de la Laïcité

Monsieur le Président donne lecture au conseil communautaire de la charte de la laïcité qui a été envoyée par Monsieur le Préfet de l'Hérault à la communauté de communes.

Il propose au conseil communautaire adopter cette charte.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'adopter la charte de la laïcité.